

29 Août 1878

Ballastière
de Brioux à Signats.

=
Occupations temporaire

=
Constatations
d'Etat de lieux

—
+ en présence

Aujourd'hui vingt neuf Août mil huit cent soixante dix-huit.

Nous Pierre Gallot - Lavallie Régisseur, de propriétés, expert choisi par la compagnie des chemins de fer de l'Ouest et agréé par M. M. Leclerc - Moirville propriétaire d'humant à St André de Contenay.

À l'effet de procéder conformément au dispositions du décret du 8 Février 1868, à la constatation de l'état de ligne, de deux parcelles de terrain situées dans la commune de Signats et contigües à la Ballastière en exploitation sur la commune de Brioux. Parcelles que la Compagnie a été autorisée à occuper temporairement pour l'extraction du ballast nécessaire au renouvellement de la voie de la ligne de Mézidon au Mans. Par arrêté du Monsieur le Préfet du Département du Calvados du 5 Juin dernier rendu sur la demande de la Compagnie.

Accompagné de Mr Cabido Chef de Section à la résidence d'Argentan, nous sommes transportés à une heure de relâche sur les dites parcelles et là de Mr Leclerc - Moirville assisté de Mr Esnault son mandataire et Mr Grouvié nous procéda ainsi qu'il suit à la constatation qui fait l'objet de notre mission.

1^{er} Parcelles appartenant à Mr Grouvié. Cette parcelle est d'une surface de seize ares elle fait partie du N° 139 de la section A du cadastre de la commune de Signats ; elle a de forme triangulaire et a pour abornements d'un côté la voie ferrée servant d'accès à la Ballastière, d'autre côté le Surplus de la pièce 8 au midi. Mr Leclerc - Moirville La dite parcelle se divise en deux parties distinctes l'une d'une surface de un are cinquante centaires environ est en labour, le surplus est en tailles de deux ans dans lequel se trouvent trois petits bûcheaux sans valeur d'environ l'âge de la dernière coupe et un plus ancien.

2^e Parcelles appartenant à Mr Leclerc - Moirville.

Celle fait partie du N° 138 de la même section A du cadastre sa concession est de quatre-vingt quinze ares. Elle a pour abornement d'un côté, le surplus de la pièce d'autre côté la partie de la Ballastière non encore en exploitation d'un bout Mr Grouvié par la parcelle ci-dessus désignée et d'autre bout un chemin public dit le chemin d'Enfer.

Dans cette parcelle un cinquième environ est Drupière pure le surplus est une bryèvre mêlée de quatre ans, sauf une petite bâche qui est en taillée

De deux à trois ans.

Tous avons constaté sur la dite parcelle l'existence de cinquante sapins silvestres dont la plus grande partie sont sans valeur & une quinzaine tout au plus peuvent être évalués en moyenne à deux francs chaque

Nous devons signaler que sur un grand nombre de points des et perçé de tête de roches dans la prétence amoncée ~~des gisements~~ d'un grande richesse.

Après avoir employé trois vacances pour un voyage qui à la visite du Maine & à la rédaction avons clos & arrêté le présent qu'en nous avons ~~rédigé~~ à Argentan en l'absence des parties les ~~plus~~ pour mois. ~~et parfusées~~

Sig. Gallot Ravalliez